



Non respect de la loi hoguet par un agent immobilier

Par **marine**, le **09/02/2011** à **23:52**

Bonjour, j'en voudrais savoir comment faire attester du non respect de la loi hoguet par un titulaire d'une carte de transaction, absence de caisse de d'assurance identifiable, absence de grille tarifaire, non respect de ses obligations contractuelles, menaces insultes par écrit de façon à forcer les collaborateurs et les clients à se plier à des exigences en contradiction avec les mandats et les différents accords de collaboration, défaut de conseil et j'en passe. Je voudrais que cette brebis galeuse cesse de nuire à notre profession, et protéger ses victimes présentes et passées. Notre mauvaise image de marque est liée à ce type d'abus. A titre personnelle, je souhaite faire valoir un contrat dûment signé par le titulaire de la carte et son gérant, je serais heureuse de saisir le tribunal de commerce pour faire valoir mes droits. Merci de votre aide, les sommes en jeu étant importantes, toute assistance juridique sera la bienvenue.

Par **fabienne034**, le **10/02/2011** à **08:52**

bonjour, il suffit de faire un signalement au procureur de la république ou de déposer plainte pour tout savoir sur le dépôt de plainte. <http://www.fbls.net/recourspenaux1.htm>